

**Division de l'Organisation Scolaire
Bureau des moyens du premier degré**

SC/SD/148

Affaire suivie par :

Sandrine Denavaut

Tél : 03.21.23.91.25

Mél : ce.i62dos1@ac-lille.fr

20 boulevard de la liberté
62000 Arras

Arras, le 25 août 2022

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Sous-couvert de Mesdames et Messieurs les

inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : ONDE 1^{er} degré – évaluations CP-CE1 et constat de la rentrée 2022

Suite aux opérations de passage, maintien ou réorientation, qui ont précédemment été effectuées dans ONDE (Outil Numérique du Directeur d'École), je vous prie de bien vouloir renseigner les données nécessaires aux évaluations des CP-CE1 et au constat d'effectifs de rentrée.

Dès la rentrée, vous devez procéder aux admissions définitives.

Les opérations habituelles de constat devront être terminées pour le **12 septembre** : les élèves présents dans votre école devront être admis définitivement, répartis dans les classes et avoir un identifiant valide.

Important :

La campagne des évaluations nationales « repères » de début de CP et de CE1 démarre le 12 septembre prochain. La saisie des résultats et les restitutions individuelles s'effectueront directement sur un portail garantissant l'anonymat. Une extraction nationale préparatoire à l'établissement de ce portail sera réalisée le 8 septembre. La saisie précitée sera facilitée par la mise à jour préalable des informations sur ces deux niveaux dans ONDE, soit pour le 7 septembre.

Si les données ne sont pas à jour à la date de l'extraction, les élèves pourront passer les évaluations, mais les écoles devront alors renseigner manuellement un fichier dans la plateforme dédiée aux évaluations.

Vous veillerez à renseigner l'ensemble des données :

- Les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) :

Le recueil de cette donnée s'effectue au moyen de la fiche de renseignements produite par ONDE. La connaissance des caractéristiques socio-économiques de l'élève est en effet un élément de contexte indispensable pour mieux lutter contre ces déterminismes et pour réaliser une allocation équitable des moyens d'enseignement sur la base de données fines. Le taux de PCS « non précisé » reste cependant encore trop élevé. Vous voudrez bien renseigner ces indicateurs le plus précisément possible.

- Les langues vivantes :

L'enquête annuelle sur la diversification des Langues vivantes dans le Pas-de-Calais est remplacée par une extraction des données de la base ONDE afin d'alléger les tâches administratives des directeurs. **Aussi, l'onglet « Langue vivante » doit être impérativement vérifié dans les circonscriptions et, le cas échéant,**

mis à jour par les directrices et directeur d'écoles. Deux tutoriels sont accessibles par le lien qui vous est communiqué par messagerie.

- L'information sur la personnalisation des parcours qui permet de repérer les élèves bénéficiant des « Ulis école » :

La fiche élève a évolué depuis septembre 2018 dans ONDE pour permettre au directeur d'école d'indiquer si l'élève bénéficie ou non d'un/de dispositif(s) de personnalisation des parcours, notamment pour les élèves relevant du dispositif Ulis école. L'orientation d'un élève en Ulis n'est plus portée par la structure « classe » à laquelle il est rattaché. L'élève Ulis est réparti dans une classe « ordinaire ». Pour ce faire, le directeur d'école en lien avec le coordonnateur Ulis attribue à l'élève Ulis un niveau d'enseignement, au regard de son PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Compte tenu des échéances différentes, il vous est ainsi possible de procéder en deux temps de saisie :
- les données CP et CE1 avant le 8 septembre au soir.
- les données des autres élèves avant le 12 septembre.

Pour toute information concernant cette opération, je vous invite à vous reporter aux documents mis à votre disposition sur le portail Eduline.

En cas de litige, vous serez notifié par le gestionnaire sur votre adresse académique: ce.062xxxxX@ac-lille.fr vous indiquant de prendre connaissance du litige via l'application AIGLE (Assistant Informatique pour la gestion des litiges).

Au regard du calendrier serré, il est fortement conseillé que vous traitiez quotidiennement les litiges dans AIGLE (Eduline / Applications / Scolarité du 1er degré / Aigle - Accès directeur), afin de permettre au gestionnaire de la Base Nationale des Identifiants Elève d'immatriculer au plus vite vos élèves. Pour rappel, les élèves sans INE ne sont pas comptabilisés dans vos effectifs.

Vous trouverez la fiche technique d'utilisation de Aigle sur :
<https://eduline.ac-lille.fr/nuxeo/site/pshare/d880e44cbf88277b1fb41a593d31fbca>

Si vous rencontrez un problème d'ordre technique, vous pouvez contacter le pôle assistance :

- en déposant une demande via [CESELINE](#)
- en appelant le 03 21 23 82 29 uniquement pour les problèmes d'accès à l'application.

Je vous remercie de votre collaboration à ces opérations essentielles au bon déroulement de la rentrée scolaire dans le département.



Joël SÜRIG